



Projet d'Arrêté - Conseil du 31/05/2021

Objet : Tourisme.- Suppression du subside nominatif à l'asbl "Mont des Arts".- Octroi de subside à l'asbl "Station Culture".- 15.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Vu la liste des transferts reprenant les subsides nominatifs, votée par le Conseil communal en sa séance du 8 février 2021;

Considérant l'erreur dans l'identification de l'association et le montant du subside pour l'organisation du Festival "Pictures" qui se tiendra du 29 mai au 6 juin 2021;

Considérant les crédits prévus à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021, sous réserve de l'approbation du budget ordinaire 2021 par l'autorité de tutelle ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Supprimer le subside nominatif de 20.000,00 EUR inscrit à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 au profit de l'ASBL "Mont des Arts" pour l'organisation du Festival "Pictures" qui se tiendra du 29 mai au 6 juin 2021, et cela en raison d'une erreur dans l'identification de l'association en charge du projet et libérer les crédits.

Article 2 : Octroyer un subside pour un montant de 15.000,00 EUR à l'article 56110/33202 du budget ordinaire 2021 à l'attention de l'asbl "Station Culture" pour l'organisation du Festival "Pictures" qui se tiendra du 29 mai au 6 juin 2021.

Annexes :